



Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly

**PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du
CONSEIL MUNICIPAL du 17 Janvier 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept du mois de janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur DUMORTIER, Maire.

Étaient présents : Jean-Jacques DUMORTIER, Maire - Philibert de MOUSTIER - Isabelle VILAREM, Adjoint - Anne SCHIRATTI-DOUCHEZ - Alain COUDERT - Nicole FAUVAUX - Karine JANAS - Sandra VALEYRE - Françoise BERLY - Didier VERHOESTRAETE - Thierry BEULÉ - Vincent BERJAT - Alex MOTAIS DE NARBONNE.

Absents : Jean-Jacques HAINAUT (représenté par M. DUMORTIER) - Céline SERVOISIER (représentée par M. de MOUSTIER) - Bruno FURCHERT (représenté par M. COUDERT) - Pierre CAUVET (représenté par M. MOTAIS DE NARBONNE) - Yohana SALOMONE - Estelle MAILLOT.

Secrétaire de Séance : Karine JANAS.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du 08/11/2022
- Participation financière au déploiement des nouvelles prises fibre optique
- Avis sur le projet de l'unité de méthanisation de Chambly
- SE60 - transfert de compétence « éclairage public - réseau téléphonique liés »
- Mise à jour des tarifs communaux
- Création de postes pour avancement de grade/changement de filière
- Création d'emplois non-permanents (école des sports, service technique)
- Numérotation de voirie
- Affaires diverses

Le procès-verbal de la précédente séance du 08/11/2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2023-01 - participation financière au déploiement des nouvelles prises de fibre optique

Depuis 2014, le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) s'est engagé à construire sur le territoire intercommunal, les prises optiques permettant le déploiement du réseau FTTH, en contrepartie du versement par les collectivités de participations financières.

A la suite de la phase initiale de construction du réseau, un recensement a été réalisé afin de déterminer le nombre de nouvelles prises à raccorder dans le cadre de l'extension du réseau.

Le devis réalisé par le SMOTHD fait ressortir un coût global de 788 342,64 euros pour permettre le raccordement de 1 286 prises sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Le lancement des travaux est conditionné à la signature de la convention de participation financière proposée par le SMTOHD.

Le Département de l'Oise renouvelle son engagement et finance 30 % du montant HT des travaux, soit 236 502,79 €.

La Communauté de Communes Thelloise a adopté le principe de solliciter une participation des communes via le versement d'un fonds de concours, à hauteur de 29 % du reste à charge pour le financement des prises d'habitations et en fonction du nombre de prises à installer sur le territoire de chacune.

Le versement de la participation sera demandé par la Communauté de Communes à l'issue de l'achèvement des travaux complémentaires au déploiement du réseau.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **S'ENGAGE** à verser une participation financière à la Communauté de Communes, pour les prises destinées aux habitations, via le versement d'un fonds de concours à la Thelloise, à hauteur de 29% du reste à charge et en fonction du nombre de prises à installer sur le territoire de la commune.
- **DIT** que les crédits sont prévus au compte 2041512 du Budget principal.

Délibération n° 2023-02 - projet de l'unité de méthanisation de Chambly et plan d'épandage

Monsieur le Maire présente le projet de la société SAS OISE AU VERT en vue de construire et d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Chambly et d'épandre les digestes sur le territoire de 15 communes de l'Oise dont Boran-sur-Oise (6 parcelles).

Le Conseil Municipal **ÉMET** un avis favorable sur le plan d'épandage.

Délibération n° 2023-03 -SE60 transfert de compétences « éclairage public - réseau téléphoniques liés »

Monsieur le Maire expose que le Syndicat d'Énergie de l'Oise, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), est propriétaire des réseaux basse et moyenne tension (dont il a confié l'exploitation à Enedis par le biais d'un contrat de concession).

Conformément à l'article 5 dudit contrat de concession, seuls le SE60 et ENEDIS sont habilités à intervenir sur le réseau électrique.

Au titre des compétences optionnelles qu'il peut exercer, le SE60 propose à ses communes membres d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux concernant les réseaux d'éclairage public et téléphonique liés à des travaux sur le réseau électrique : enfouissement, extension, renforcement...

Cette compétence est une compétence à la carte.

Monsieur le Maire rappelle que la réalisation de ces travaux est motivée par des raisons esthétiques, de sécurité ou de coordination de travaux.

Dans le cadre de cette compétence, le SE60 accompagne les collectivités dans la réalisation des projets et propose des aides financières pour les concrétiser.

Cette compétence consiste :

- En des conseils et une expertise technique, en fonction des contraintes et besoins particuliers de chaque collectivité, et en une coordination avec ENEDIS, ORANGE et le SMOTHD.
- A proposer une solution technique et réaliser le chiffrage
- A demander les subventions
- A réaliser les travaux en conformité avec les règles du Code de la Commande Publique via le marché à bons de commandes conclu par le SE60 avec des entreprises compétentes et habilitées.

Pour ces travaux, la Commune acquitte une contribution aux investissements pour la part d'opération restant à charge du SE60 (participations et subventions déduites ainsi que la récupération de TVA par le syndicat).

Dès transfert de la maîtrise d'ouvrage, la commune bénéficie d'aides minimales (sans transfert de la taxe d'électricité -TCFE) et bonifiées si 100% ou 50% de la taxe d'électricité perçue par le SE60 selon le barème d'aides voté chaque année par le bureau

Monsieur le Maire propose de confier au Syndicat d'Énergie de l'Oise la compétence optionnelle « **Travaux coordonnés sur les réseaux liés éclairage public - réseau téléphonique** ».

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DÉCIDE** de transférer au SE60 la maîtrise d'ouvrage des « **Travaux coordonnés sur les réseaux liés éclairage public - réseau téléphonique** ».

Délibération n° 2023-04 - Mise à jour des tarifs communaux

Le Conseil Municipal, après délibération, **VOTE** ainsi qu'il suit la mise à jour des tarifs communaux :

Animaux errants

Forfait prise en charge d'un chien non catégorisé	135.00 €
Forfait prise en charge d'un chien de 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} catégorie	450.00 €
pension par nuitée	50.00 €

Location de salles communales

Désignation	Tarifs
Location salle de La Gare à la journée	75.00 €
Cautions location La Gare	500.00 €

Délibération n° 2023-05 - Création de postes

Pour permettre à un agent communal de bénéficier d'un changement de filière (de la filière technique vers la filière sanitaire et sociale), le Conseil Municipal, après délibération, **VOTE** la création d'un poste d'ATSEM Principal 2^{ème} classe.

Pour permettre à un agent communal de bénéficier d'un avancement de grade, le Conseil Municipal, après délibération, **VOTE** la création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal.

Délibération n° 2023-06 - Création d'un emploi non-permanent (école des sports)

Le Conseil Municipal, après délibération, **VOTE** la création d'un emploi non-permanent suivant :

- 1 Adjoint d'Animation pour les stages sportifs (Tir à l'arc du 20 au 24 février, Tennis du 17 au 21 avril, Voile du 10 au 13 juillet, VTT du 17 au 21 juillet, Golf du 24 au 28 juillet)

Délibération n° 2023-07 - Création d'un emploi non-permanent (service technique)

Le Conseil Municipal, après délibération, **VOTE** la création d'un emploi non-permanent suivant :

- 1 Adjoint Technique pour le service technique du 1^{er} mai au 30 septembre 2023.

Délibération n° 2023-08 - Numérotation de voirie

Vu la demande de numérotation de voirie déposée par l'association « Le Home de l'Enfance »,
Le Conseil Municipal, après délibération, **DÉCIDE** la numérotation de voirie suivante :
Parcelle V150 : 43 rue Jean Bouvy.

Affaires diverses

Points évoqués :

- Nouvelle motion défavorable du Conseil Municipal sur le projet de prison à Bernes-sur-Oise
- Bornes de recharge électrique du parking de l'Enclos souvent occupées, étude en cours pour une nouvelle implantation (compétence CC Thelloise).
- Retours positifs sur l'aménagement du parking végétalisé rue du Petit Pont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,
Jean-Jacques DUMORTIER

La Secrétaire de séance,
Karine JANAS